

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1338/SG/FP modifiant le nombre de places de moniteurs d'agriculture stagiaires à recruter par concours direct.

n° 72-1338/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
12 septembre 1972

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro
25 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Le nombre des places mises au concours direct ouvert le 19 octobre 1972 pour le recouvrement de moniteurs d'agriculture stagiaires est fixé à trois.